



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A109

OBJET : Ressources humaines - Dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2014

Le 22 mai 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 16 mai 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BALDO Edouard - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUET Roger - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PELLENC Roger - PEREZ Fabien - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - ROLANDO Christian - SALOMON Monique - SERRUS Jean- Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert - MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AUGÉY Dominique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_02

CONSEIL DU 22 MAI 2014

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources Humaines

Objet : Dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2014
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2014.

Exposé des motifs :

Au sein de la Direction des Sports

Dans le cadre de l'activité saisonnière 2014, il vous est proposé de dimensionner comme suit l'effectif nécessaire au fonctionnement des piscines communautaires et de l'équipement du lac de Peyrolles.

Pour le lac de Peyrolles

Besoins	Mai	Juin	Juillet	Août	Total agents	Équivalent en mois
Personnel accueil/caisse	/	/	3	3	6	6
Personnel technique	/	/	3	3	6	6
Personnel surveillant de baignade	/	/	2		2	4
Factotum	1				1	4
Total					15	20

Soit 15 agents, répartis comme suit :

Pour la période du 2 mai au 31 août 2014 :

- Pour toute la période, 1 agent de catégorie C employé au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la fonction de factotum du lac de Peyrolles.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014

- Chaque mois (et pour une durée d'1 mois), 3 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer l'entretien du site.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014

- Chaque mois (et pour une durée d'1 mois), 3 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.
- Pour toute la période, 2 agents de catégorie B (titulaires du BNSSA) employés au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour assurer la surveillance des baignades.

Le coût total (brut et charges patronales) sur toute la période s'élève à **52 000 euros**.

Pour mémoire, en 2013, le coût total (brut et charges patronales) sur toute la période s'élevait à **45 000 euros**.

Pour le service des Piscines Communautaires

Par délibération n°2013-A093 en date du 28 mars 2013, suite à l'ouverture des piscines Virginie DEDIEU à Fuveau et du Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau, une légère augmentation du nombre d'emplois saisonniers était constatée par rapport à 2012. Au vu du transfert de Gardanne, il vous est proposé de réévaluer cette année les effectifs saisonniers des personnels d'accueil / caisse et des personnels techniques comme suit :

Besoins	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
Personnel accueil/caisse	2	8	25	23	58
Personnel technique	15	29	46	46	136
Personnel surveillant de baignade	13	22	52	52	139
TOTAL					333

Soit **333** agents, répartis comme suit :

Pour la période du 19 mai au 31 août 2014

- Pour toute la période, **58** agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.

Pour la période du 2 mai au 31 août 2014

- Pour toute la période **136** agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer l'entretien des équipements.

En plus de cette période, une journée sera consacrée à la formation du personnel régie des caisses et l'accueil du public.

Pour la période du 19 mai au 31 août 2014

- Pour toute la période **139** agents de catégorie B employés au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour assurer la surveillance des baignades, l'animation et l'enseignement de la natation, rémunérés comme suit :
 - Sur la base du 3^{ème} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BEESAN,

- Sur la base du 1^{er} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BNSSA.

Le coût total (brut et charges patronales) sur la période (mai à août) s'élève à **879 000** euros. Le nombre de personnels supplémentaires sur la période visée pour les secteurs caisse et accueil / technique/ animation est évalué à 89.

Pour mémoire en 2013, le coût total (brut et charges patronales) sur toute la période s'élevait à **665 500 Euros**.

Au sein de la Direction de la Collecte des Déchets Ménagers

Par délibération n°2013-A023 en date du 28 mars 2013, le Conseil de Communauté a reconduit à l'identique le nombre d'emplois saisonniers.

Afin de permettre aux agents titulaires de prendre des congés annuels, de pouvoir les solder avant la fin de l'année et d'assurer la continuité du service, il vous est proposé de statuer cette année sur les mêmes effectifs que l'an passé mais en prolongeant la durée des contrats d'une semaine c'est-à-dire jusqu'au 6 septembre 2014.

Besoins	Juillet	Août au 6 septembre	Total agents	Équivalent en mois
Personnel rippeur	28	28	56	56
Personnel chauffeur	12		12	24
Total agents			68	80

Soit **68** agents, répartis comme suit :

Pour la période du 1^{er} juillet au 6 septembre 2014

- Pour toute la période **56** agents de catégorie C, (**et pour une durée de 1 mois : 28 en juillet, 28 en août**) employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de rippeur.
- Pour toute la période, **12** agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de chauffeur.

En plus de cette période, 3 jours (1 journée pour les rippeurs et 2 jours pour les conducteurs) seront consacrées à la formation professionnelle obligatoire.

Le coût total (brut et charges patronales) sur toute la période s'élève à **250 000 euros**. Pour mémoire en 2013 le coût total s'élevait à **235 000 euros**.

Au sein de la Direction de la Culture – Musée Granet

Afin de permettre aux agents titulaires de prendre des congés annuels pendant la période estivale 2014 et comme chaque année, hors période de grande exposition, le Conseil Communautaire reconduit à l'identique le nombre d'emplois saisonniers au sein du Musée Granet.

Suite à l'ouverture de l'annexe du Musée (Chapelle des Pénitents Blancs), il vous est proposé de réévaluer cette année les effectifs saisonniers des personnels d'accueil / caisse et des personnels gardiens comme suit :

Besoins	Juillet	Août	Septembre	Total
Personnel accueil/caisse	4	5	3	12
Personnel gardien	16	18	8	42
Total agents	20	23	11	54

Soit **54 agents**, répartis comme suit :

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

- Pour toute la période **12 agents** de catégorie C, (**et pour une durée de 1 mois : 4 en juillet, 5 en août, 3 en septembre**) employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

- Pour toute la période, **42 agents** de catégorie C, (**pour une durée de 1 mois : 16 en juillet, 18 en août, 8 en septembre**) employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de gardien de salle.

Le coût total (brut et charges patronales) sur toute la période s'élève à **160 000 euros**.

Le nombre total de postes ouverts par la présente délibération est un maximum, par secteur ; les recrutements sont par la suite effectués en fonction des besoins définitifs de chaque service.

Le coût de la politique de recrutement d'agents saisonniers pour l'été 2014 est évalué à un maximum de **1 341 000 Euros** (brut et charges patronales) pour la structure.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Bureau du 20 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dimensionnement des besoins saisonniers 2014 dans le cadre des besoins de service dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;

OBJET : Ressources humaines - Dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2014

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	91
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46
Pour	91
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

27 MAI 2014

